

REUNION REFORME ARBITRAGE 17 Janvier 2018

Membres présents : Frédéric PARENT, Patrice JADEL, Yann THOULOZE, Didier RAGNARD, Pierre VAUCHEZ, Robert LEONARD, Myriame SAID MOHAMED,
Invités : Denis KELLER, Johann LANGLOYS, Cyril STUNAUULT

Ordre du jour : Mise en place des formations dans le cadre de la réforme de l'arbitrage.

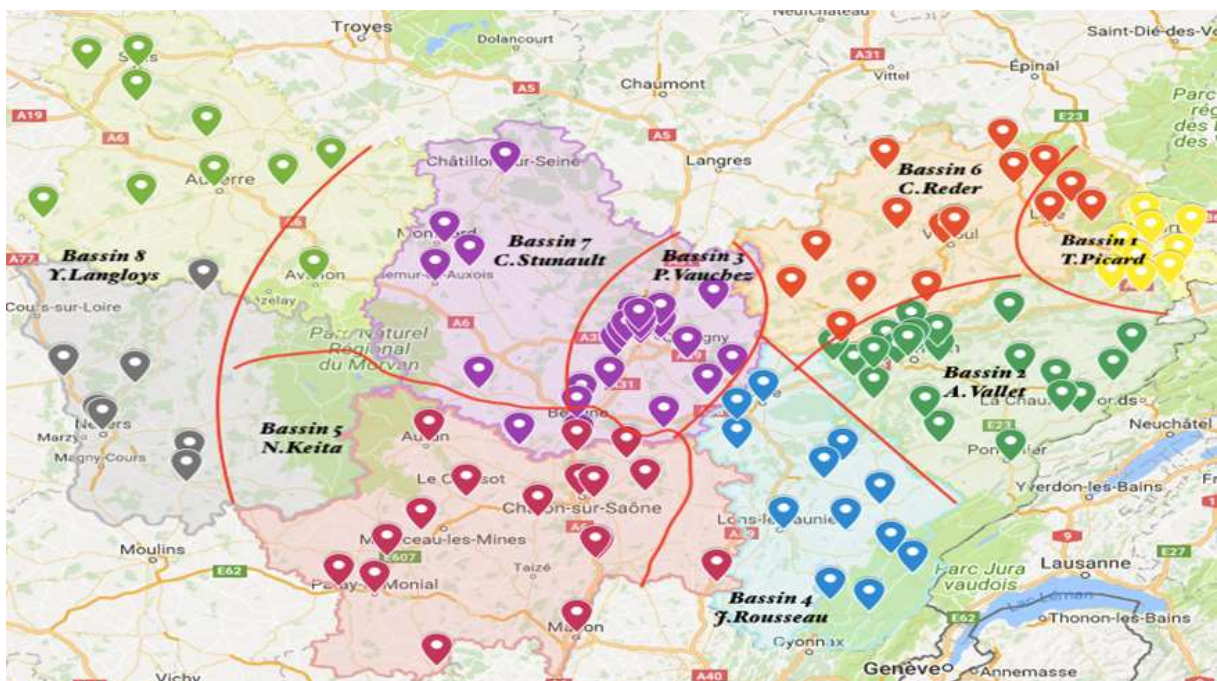
Rappel des obligations clubs pour la réforme de l'arbitrage :

- 1 Animateur Ecole Arbitrage
- 2 Accompagnateurs JA-JAJ
- 1 Juge Superviseur (ou 2 pour les clubs professionnels)

Dans le cadre de ces formations à réaliser, il a été décidé de découper le territoire en 8 bassins. Chaque bassin sera supervisé par un responsable de formation (un formateur supplémentaire sera adjoint à certain bassin pour la formation Juge Superviseur).

Les bassins seront découpez comme suit :

- Bassin 1 : NFC + Haute Saône Est (Titouan PICARD)
- Bassin 2 : Doubs (Alexis VALLET)
- Bassin 3 : Côte d'Or Est (Pierre VAUCHEZ)
- Bassin 4 : Jura + Saône et Loire Est (Jérôme ROUSSEAU) (+ Alexis VALLET)
- Bassin 5 : Saône et Loire Ouest (Nicolas KEITA) (+ Titouan PICARD)
- Bassin 6 : Haute Saône Ouest (Corentin REDER) (+ Yann THOULOZE)
- Bassin 7 : Côte D'Or Ouest + Yonne Est (Cyril STUNAUULT) (+Pierre VAUCHEZ)
- Bassin 8 : Nièvre + Yonne Ouest (Johann LANGLOYS) (+ Pierre VAUCHEZ)



Rappel des dates clés :

31 Janvier 2018 : l'information devra être communiquée à tous les clubs ainsi que les fiches d'inscription et le déroulé de chaque formation.

Juin 2018 : Toutes les formations devront avoir terminé le 1^{er} module (positionnement).

Mai 2019 : Les clubs nationaux devront être opérationnels (toutes formations terminées).

Dans le but de respecter au mieux les délais imposés, l'idée est de mettre en place, un communiqué d'information propre à la CTA auprès de tous les clubs en précisant ce qui a été mis place et ce qui va être mis en place ainsi que les dates clés.

Des coûts de formation ont été calculés pour chaque diplôme :

- Accompagnateur JA-JAJ : 100 € pour 20h de formation
- Juge Superviseur : 150 € pour 30h de formation
- Animateur Ecole d'Arbitrage : 200 € pour 40h de formation

La formation Animateur Ecole Arbitrage sera délivrée à tous les formateurs de formateurs et sera intégré dans le cursus du DE JEPS Handball.

Questions diverses posées à Denis KELLER :

- Les clubs évoluant au niveau départemental sénior et n'ayant pas d'équipes jeunes, sont-ils obligés de répondre à ces obligations ?
⇒ En attente de réponse.
- Les clubs n'ayant que des équipes jeunes, sont-ils obligés de répondre à ces obligations ?
⇒ En attente de réponse.
- Quelles sont les obligations pour les clubs évoluant au niveau national dans leurs filières fille et garçons ?
⇒ Ils peuvent n'avoir qu'une école d'arbitrage mais le nombre d'Accompagnateur JA-AJA et Juge Superviseur doit être doublé.